

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.060**

**Nautilus - Fourniture
et installation du
système monétique
: avenant n°6**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS SPORTIFSRapporteur : **Monsieur MERONI****NAUTILIS - FOURNITURE ET INSTALLATION DU SYSTEME MONETIQUE : AVENANT N°6**

Par délibération n°283 du 27 septembre 2001, vous avez approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système monétique à NAUTILIS.

Le marché a été confié à la société HORANET SERVICES DIFFUSION. Par courrier, cette dernière nous a informé que son rachat par l'entreprise OEM TERMINALS ET SMART OBJECTS - domiciliée Z.I. route de Niort BP 328 - 85206 FONTENAY LE COMTE cedex - a été validé par le tribunal de commerce le 14 janvier dernier. Il convient donc d'acter cette transformation par un avenant.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°6 ayant pour objet la substitution de la société HORANET SERVICES DIFFUSION suite à son achat par la société OEM TERMINALS ET SMART OBJECTS, domiciliée Z.I. route de Niort BP 328 – 85206 FONTENAY LE COMTE cedex.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****05 mars 2008****Affiché le :****06 mars 2008**